

Date d'émission 20-déc.-2015

Date de révision 28-déc.-2016

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

**Nom du produit** BAKOR BLUESKIN ADHESIVE

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** BK101  
**N° ID/ONU** UN1133  
**Synonymes** Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Adhésifs ou enduits d'étanchéité  
**Utilisations contre-indiquées** Aucun renseignement disponible

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Adresse du fabricant**

HENRY COMPANY  
999 N. Sepulveda Blvd., Suite 800  
El Segundo, CA 90245-2716  
Web Site: www.henry.com www.ca.henry.com

#### **Numéro d'appel d'urgence**

**Téléphone de l'entreprise** 800-486-1278  
**Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 800-424-9300  
CHEMTREC: 703-527-3887  
CANUTEC: 613-966-6666

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

#### **Statut réglementaire de l'OSHA**

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2
Liquides inflammables	Catégorie 2

### Éléments d'étiquetage

#### **Vue d'ensemble des procédures d'urgence**

#### **Danger**

#### **Mentions de danger**

Provoque une irritation cutanée  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
Peut provoquer somnolence ou vertiges  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Liquide et vapeurs très inflammables



**Aspect** visqueux

**État physique** liquide

**Odeur** Fort Solvant

#### Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis  
 Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation  
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer  
 Maintenir le récipient fermé de manière étanche  
 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception  
 Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant  
 Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles  
 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
 Tenir au frais

#### Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher  
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation  
 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
 En cas d'incendie : Utiliser du CO<sub>2</sub>, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

#### Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef  
 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

#### Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

#### HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

#### Autres informations

Peut être nocif par contact cutané. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Très toxiques pour les organismes aquatiques.

#### Toxicité aiguë inconnue

17.10458% of the mixture consists of ingredient(s) of unknown toxicity

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### Substance

Non applicable

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Hexane *	110-54-3	30 - 60
Acetone *	67-64-1	10 - 30
Synthetic Polymer Blend *	Propriétaire	10 - 30
Polymer Blend *	Propriétaire	1 - 5
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic *	64742-88-7	1 - 5
Mineral oil *	8012-95-1	1 - 5
Bentonite *	1302-78-9	1 - 5

\*Le pourcentage exact (concentration) de la composition est retenue comme secret commercial.

Produit contenant une huile minérale dont l'extrait DMSO est inférieure à 3 %, mesuré selon la méthode IP 346

#### 4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	En cas d'accident ou de malaise, obtenir immédiatement une consultation médicale (montrer le mode d'emploi ou la fiche signalétique, si possible). Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Après le rinçage initial, retirer les verres de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
<b>Inhalation</b>	Déplacer à l'air frais. Si la respiration est irrégulière ou a cessé, administrer la respiration artificielle. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants premiers soins</b>	Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Peut causer une rougeur et un larmolement des yeux. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau. Somnolence. Vertiges.
------------------	---

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note aux médecins</b>	Calmer la victime et la couvrir chaudement. Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	--

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat. Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, sable, terre, eau pulvérisée ou mousse régulière.

<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.
---	---

Dangers particuliers associés au produit chimique

Les vapeurs peuvent remonter jusqu'à la source d'ignition et causer un retour de flammes. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se répandront au niveau du sol et se retrouveront dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs). La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

#### **Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs**           Aucun.  
**Sensibilité aux décharges électrostatiques**           Aucun.

#### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.

## **6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

### **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles**           Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

**Autres informations**                La pulvérisation d'eau peut réduire la vapeur, mais elle ne peut empêcher l'inflammation dans des espaces clos.

### **Précautions pour le protection de l'environnement**

**Précautions pour le protection de l'environnement**   Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

### **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement**           Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non combustible et transférer dans des contenants.

**Méthodes de nettoyage**            Utiliser des outils antiétincelles propres pour recueillir le produit absorbé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure.

## **7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

### **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils sur la manutention sécuritaire**           Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Utiliser avec une ventilation locale. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions d'entreposage**            Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique).

**Matières incompatibles**            Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes.

## **8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Hexane 110-54-3	TWA: 50 ppm S*	TWA: 500 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 1100 ppm TWA: 50 ppm TWA: 180 mg/m <sup>3</sup>
Acetone 67-64-1	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2500 ppm TWA: 250 ppm TWA: 590 mg/m <sup>3</sup>
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic 64742-88-7	-	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup>	-
Mineral oil 8012-95-1	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction excluding metal working fluids, highly & severely refined TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> inhalable fraction excluding metal working fluids	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	IDLH: 2500 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
Bentonite 1302-78-9	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> respirable fraction	-	-

NIOSH IDLH *Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie*

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie**                      Douches  
Douches oculaires  
Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**    Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la peau et du corps**    Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

**Protection respiratoire**            En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, vous devez porter une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA. Des respirateurs à pression positive à adduction d'air pur peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène**                      Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	liquide	<b>Odeur</b>	Fort Solvant
<b>Aspect</b>	visqueux	<b>Seuil olfactif</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Couleur</b>	bleu		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	> 56 °C / 133 °F		
<b>Point d'éclair</b>	-28 °C / -18 °F	Méthode Tag en vase fermé	
<b>Taux d'évaporation</b>	> 1		
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucun renseignement disponible		
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	13		

<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	1	
<b>Pression de vapeur</b>	31 kPa	@ 25 °C
<b>Densité de vapeur</b>	2.8	
<b>Densité relative</b>	0.84	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	légèrement soluble	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	233 °C / 451 °F	
<b>Température de décomposition</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Viscosité cinématique</b>	> 100 mm <sup>2</sup> /s	@ 40 °C
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Propriétés explosives</b>	Pas un explosif	
<b>Propriétés comburantes</b>	Non applicable	

**Autres informations**

<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****Réactivité**

Aucune donnée disponible

**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Matières incompatibles.

**Matières incompatibles**

Acides forts. Agents oxydants forts. Bases fortes.

**Produits de décomposition dangereux**

La décomposition thermique peut mener à la production de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES****Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant pour la peau.
<b>Ingestion</b>	Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Hexane 110-54-3	= 25 g/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	= 48000 ppm ( Rat ) 4 h
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	-	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Solvant naphtha, petroleum, medium aliphatic 64742-88-7	> 5000 mg/kg ( Rat )	= 3000 mg/kg ( Rabbit )	> 5.28 mg/L ( Rat ) 4 h
Mineral oil 8012-95-1	> 24 g/kg ( Rat )	-	= 2062 ppm ( Rat ) 4 h
Bentonite	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-

1302-78-9			
-----------	--	--	--

**Informations sur les effets toxicologiques**

**Symptômes** Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Toux ou respiration sifflante. Peut causer une irritation de la peau.

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Sensibilisation** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Mutagenicité sur les cellules germinales** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.  
**Cancérogénicité** La classification comme cancérogène ne doit pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % de DMSO, mesuré selon la méthode IP 346. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole reprises à l'annexe I. Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un cancérogène.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Polymer Blend	-	Group 3	-	-
Mineral oil 8012-95-1	A2	Group 1 Group 3	-	X

*ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)*

*A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain*

*CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)*

*Inclassable comme cancérogène pour l'humain*

*Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme*

*OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)*

*X - Présent*

**Toxicité pour la reproduction** Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté.  
**STOT - exposition unique** Organes cibles. Appareil respiratoire. Système nerveux central.  
**STOT - exposition répétée** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
**Toxicité chronique** Éviter une exposition répétée.  
**Effets sur les organes cibles** Système nerveux central, Yeux, Système nerveux périphérique (SNP), Appareil respiratoire, Peau.  
**Effets neurologiques** Une mauvaise utilisation intentionnelle en concentrant délibérément et en inhalant le contenu peut être nocive ou mortelle.  
**Danger par aspiration** Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

ETAmél (orale)	13,438.00 mg/kg
ETAmél (cutané)	4,994.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard)	376.70 mg/l
ETAmél (inhalation-vapeur)	84,964.00 mg/l

**12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

17.10819 % of the mixture consists of components(s) of unknown hazards to the aquatic environment

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation**

Nom chimique	Coefficient de partage
Acetone 67-64-1	-0.24

**Autres effets néfastes**

Aucun renseignement disponible

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Élimination des déchets** Sous sa forme commerciale, ce produit est un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261).

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser le contenant.

**États-Unis - numéro de déchet EPA** D001

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

Nom chimique	Statut de déchets dangereux de la Californie
Hexane 110-54-3	Toxic Ignitable
Acetone 67-64-1	Ignitable

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****DOT**

N° ID/ONU UN1133  
 Nom officiel d'expédition Adhésifs  
 Classe de danger 3  
 Groupe d'emballage II  
 Dispositions particulières 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8  
 Désignation UN1133, Adhésives, 3, II  
 Numéro du guide des mesures d'urgence 128

**TMD**

N° ID/ONU UN1133  
 Nom officiel d'expédition Adhésifs  
 Classe de danger 3  
 Groupe d'emballage II  
 Désignation UN1133, Adhésives, 3, II

**IATA**

N° ID/ONU UN1133  
 Nom officiel d'expédition Adhésives  
 Classe de danger 3  
 Groupe d'emballage II  
 Code ERG 3L  
 Dispositions particulières A3  
 Désignation UN1133, Adhésives, 3, II

**IMDG**

N° ID/ONU UN1133  
 Nom officiel d'expédition Adhésives  
 Classe de danger 3  
 Groupe d'emballage II  
 EmS-N° F-E, S-D  
 Désignation UN1133, Adhésives, 3, II, (-28°C c.c.)

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques

### Règlements fédéraux aux États-Unis

#### **SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

Nom chimique	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Hexane - 110-54-3	1.0

#### **SARA 311/312 Catégories de dangers**

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Oui
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Oui
<b>Risque d'incendie</b>	Oui
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Non

#### **CWA (Loi sur la qualité de l'eau)**

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

#### **CERCLA**

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses	CERCLA/SARA - Quantité à déclarer	Quantité à déclarer (RQ)
Hexane 110-54-3	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ
Acetone 67-64-1	5000 lb	-	RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ

### États-Unis - Réglementations des États

#### **Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Quartz - 14808-60-7	Carcinogène

#### **Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Hexane 110-54-3	X	X	X
Acetone 67-64-1	X	X	X
Solvent naphtha, petroleum, medium aliphatic 64742-88-7	X	-	-
Mineral oil 8012-95-1	X	X	X
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	X	X	X
Quartz 14808-60-7	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

<b>16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION</b>
--

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 2 Inflammabilité 3	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé 2* Inflammabilité 3	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques \* = Danger chronique pour la santé

Date d'émission 20-déc.-2015

Date de révision 28-déc.-2016

**Note de révision**

Aucun renseignement disponible

**Avis de non-responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**